

VIII

ALLOCUTION

DE

SON EXCELLENCE MGR SBARRETTI**Délégué apostolique au Canada**

A la cérémonie d'inauguration du monument de Jeanne Mance

(2 septembre 1909)

Monseigneur l'archevêque,

Monsieur le gouverneur,

Messeigneurs,

Mesdames et Messieurs,

POUR témoigner leur reconnaissance, les peuples ont l'habitude de célébrer certains anniversaires et d'ériger des monuments à ceux qu'ils proclament les insignes bienfaiteurs de la patrie. C'est alors qu'ils dressent sur les places publiques, ou sous les voûtes des édifices, les statues des princes amis de la liberté, des rois bienfaiteurs de leurs sujets, et des généraux qui ont su attacher la victoire à leurs drapeaux. Bien que ces faits soient glorieux et dignes de